**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 10 (1872)

**Heft:** 48

Artikel: Lausanne, le 30 novembre 1872

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-182015

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

# **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

# Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# CONTEUR VAUDOIS

# JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

### PER DE L'ABONNEMENT:

pour la Suisse: un an, 4 fr; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr. Pour l'étranger: le port en sus. On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; —ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

# Lausanne, le 30 novembre 1872.

Le ciel offrait, mercredi dernier, un spectacle magnifique. Les étoiles filantes se voyaient en si grand nombre, qu'elles sillonnaient le firmament comme une pluie de feu. Quelques-unes laissaient après elles une telle traînée lumineuse, qu'on aurait cru voir retomber à terre de véritables fusées. Quelques renseignements sur ce phénomène astronomique trouveront ici leur place.

Il paraît certain que des anneaux formés de corpuscules, très nombreux, circulent autour du soleil à une distance à peu près égale à la distance de la terre.

Ces corpuscules ne sont pas ordinairement visibles. C'est seulement quand ils viennent à rencontrer la terre que leur existence se manifeste à nous. Tantôt ils ne font que traverser rapidement les couches suprêmes de l'atmosphère, sans s'arrêter dans leur course: ce sont les étoiles filantes. Tantôt, attirés par la masse de notre globe, ils se précipitent à sa surface, où l'on peut en recueillir les débris: ce sont les aérolithes.

Le nombre des étoiles filantes est très variable, suivant les époques de l'année. Les deux périodes les plus remarquables sont celles d'août et de novembre, vers le 10 ou le 12 de chacun de ces mois. Ces dates peuvent cependant subir des variations de quelques jours, car les périodes de maximum et de minimum des étoiles filantes sont encore mal déterminées. — La constellation du Lion est le point de départ des essaims de novembre, et celle de Persée le point rayonnant de ceux du mois d'août.

On conclut de ce qui précède que les étoiles filantes sont des corps lumineux dont le mouvement est indépendant de la rotation de la terre, dès lors, généralement situés en dehors de l'atmosphère; et cette conclusion est corroborée par ce fait que les points rayonnants du Lion et de Persée sont ceux vers lesquels se dirige notre globe dans son mouvement de translation autour du soleil dans les mois de novembre et d'août.

# Conseils du père Jean-Louis à son fils.

Vu qu'on ne sait ni qui vit ni qui meurt, et que je me fais vieux, j'ai voulu te laisser par écrit quelques bonnes raisons pour te diriger dans ta conduite. J'espère que ma peine ne sera pas perdue, sans cela je dirais comme à la Côte, mo predji ke na cûra dé bein fère.

Je te conseille de te marier, puisque tu as 30 ans à la St-Martin prochaine; devant hériter d'un joli bien, les bons partis ne te manqueront pas, car, comme disent les filles de Chavornay, kan lé pommé son bein mauré, tsisan san ke sei fauta de lé grulâ. Mais choisis une femme dans une honnête famille, car on dit à Lavaux dé bon pllan pllanta ta vegne, de bouna mare prein la fellhe. Cherche-la sage et laborieuse plutôt que jolie, car disent ceux d'Aigle, biauta sein bonta né ke pura vanitâ... et lors même qu'elle serait laide de visage, pourvu qu'elle soit brave fille, cela ne fera point de tort à tes enfants, car, disait ta tante Judith, pouëtta tsatt'a bi menon. Si tu ne la prenais que pour sa beauté, tu pourrais dire à ceux qui t'en feraient compliment, comme l'on dit à Chateau-d'Œx, lé on bi ozé ké l'agaca; mâ kan on la vei ti lé dzor, l'einnouie; et tu ne tarderais pas à dire avec les Ormonins djamé on ne fa dé meindre patse k'au Mothi (église). Vis en paix avec ta femme et aime-la après les noces comme avant ; si elle te reproche tes fautes, ne t'en fâche point; il vaut mieux se taire que quereller; car, comme disent les vieux, ke repon appon.

Elève tes enfants dans l'obéissance. Si tu leur mets la bride sur le col pour se conduire comme bon leur semblera, ils feront des sottises qui te coûteront cher, et on te dira, comme à Lutry, cor apri ton caion, l'étasse é rotta. Si tu as une nombreuse famille, rappelle-toi ce mot, que mon père a mis au haut de la page blanche de sa Bible, où il a inscrit ses onze enfants: Lo bon Dieu n'einvouie pas lo tsevri, sein lo bosson por le norri.

Sois toujours en bon accord avec tes voisins, rends-leur tous les services que tu pourras, car, disait ta grand'mère, kan tsacon s'aide, nion ne se creive; s'ils font quelque faute, n'en ris pas, car on dirait de toi comme à Moudon, l'é lo raclle ke sé moké de l'écové. Ne précipite rien dans ton ouvrage et tes décisions; en voulant faire trop vite, on ne fait rien de bon, et alors, disait ta défunte mère, cein kon a fé a granta couaita, on s'ein repein à lesi. Ne te vante jamais de ton travail ou de ton profit, pour qu'on ne dise pas de toi comme à Orbe, lei ia mé a ékaure ka vanna; on n'a guère bonne opinion de ces gens qui se louent sans cesse, et on rabat leur caquet en disant d'eux comme dans le gros de Vaud, lé la meindre ruva d'on tser ke